République Française Département de Saône-et-Loire

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE CHANES Séance du 02 avril 2024

Membres

L'an deux mille vingt-quatre et le deux avril à 19 h 00, l'assemblée réqulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame

En exercice : 13

Brigitte DARMEDRU

Présents : 10

Votants: 12

Pour: 12 Contre: 0 Abstentions : 0 <u>Présents</u>: Brigitte DARMEDRU, Philippe GENETIER, Dominique DEBAUX, Gilbert GUILLOUX, Anthony ALVES DA COSTA, Angélo CARINGI, Marie-Agnès FERNANDEZ, Ingrid LAFOREST, Jean-Yves

LAROCHETTE, Céline RUBIO

Représentés : Nathalie SARRAU par Dominique DEBAUX, Muriel

Date de convocation :

WOLKOWICKI par Brigitte DARMEDRU

28 mars 2024

Excusés: Michaël MONTEIRO

Date d'affichage:

Absents:

28 mars 2024

Secrétaire de séance : Angélo CARINGI

Objet: VOTE DU BUDGET ANNEXE GÎTE COMMUNAL - ANNÉE 2024 - DE_2024_23

Après avoir examiné le budget annexe gîte communal 2024, pour lequel :

- la section de fonctionnement s'équilibre par la somme de 33 557.41 € ;
- la section d'investissement s'équilibre par la somme de 21 172.41 €.

LE CONSEIL, après avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le BUDGET ANNEXE GÎTE COMMUNAL 2024.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le <u>0</u> / <u>0</u> / 20 <u>2</u> / et publié ou notifié le <u>0</u> / <u>0</u> / 20 <u>2</u> / 4

Le Maire.

Brigitte DARMEDRU.

AGEDI Dépôt Prefecture de SAONE ET LOIRE

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
071-217100841-20240402-DE_2024_23-DE